



**Assemblée
parlementaire
de la Francophonie**

Discours de Monsieur Nicolas WALDER

Membre du Bureau de l'APF

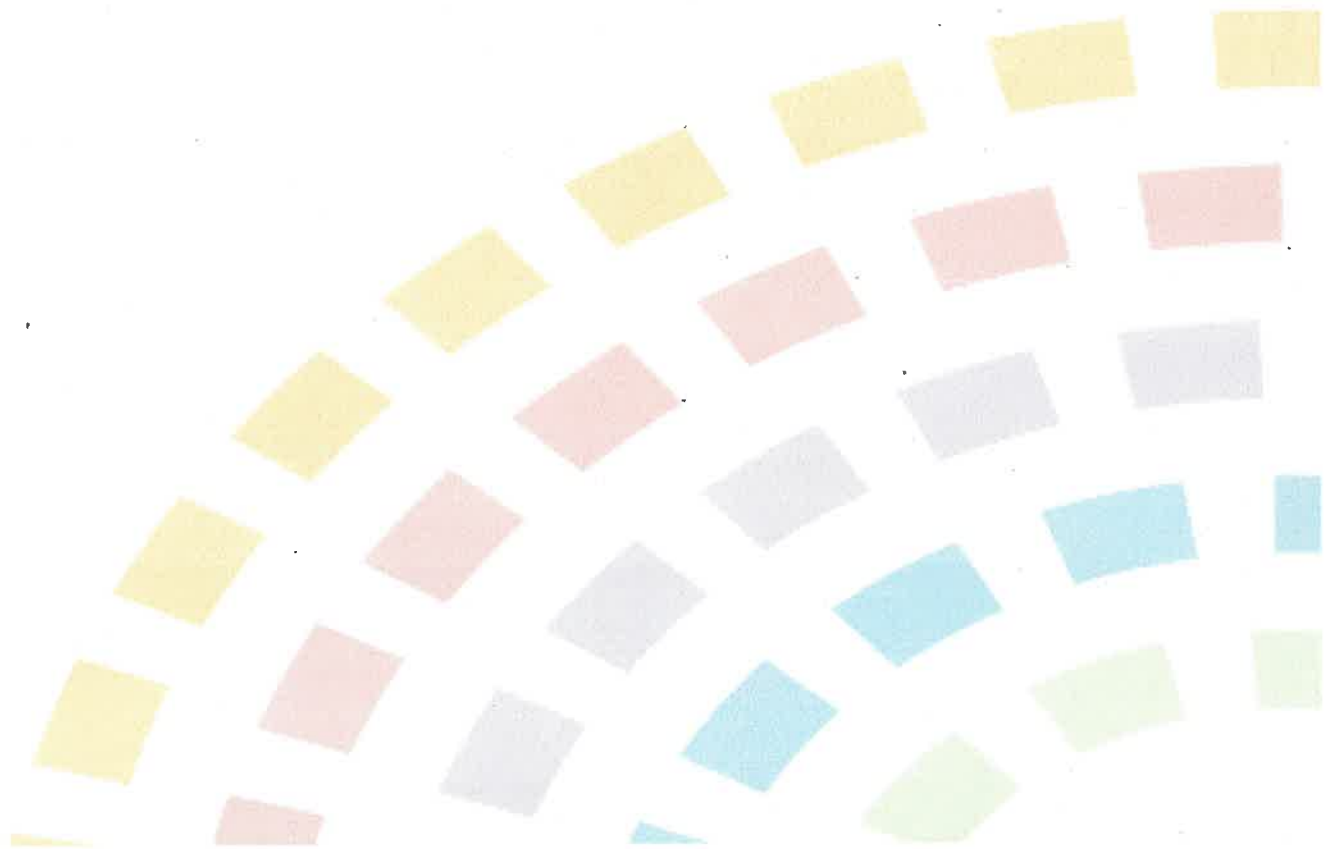
Président de la section suisse de l'APF

Seul le prononcé fait foi

149^e Assemblée de l'Union interparlementaire

Intervention en séance plénière

Mercredi 16 octobre 2024 – Après-midi



Les enjeux sont particulièrement importants dans une multitude de champs. Je n'en citerai que quatre : - les technologies de l'information et de la communication, avec les questions de la désinformation et de l'intelligence artificielle ; - la santé publique, avec de nombreux sujets, comme celui de la biorésistance ; - l'environnement et le développement durable, avec des enjeux vitaux pour l'avenir de l'humanité ; ou encore - le vaste champ de sciences sociales pour être en mesure d'analyser avec clairvoyances les ressorts de la contestation de la démocratie parlementaire que nous pouvons constater dans tous nos pays, particulièrement parmi la jeunesse.

Pour relever tous ces défis, l'APF entretient des relations de plus en plus étroites avec la sphère académique et a noué des collaborations avec plusieurs établissements de recherche sur 4 continents.

Elle a en outre signé un partenariat avec le Réseau francophone international en conseil scientifique, animé par le Conseiller scientifique en chef du Québec, une fonction propre à ce territoire qui n'existe nulle part ailleurs en Francophonie.

Nos Parlements disposent cependant tous de structures *ad hoc* pour assurer le continuum science-décision.

Il nous incombe de ne pas abdiquer de nos prérogatives parlementaires, c'est-à-dire le pouvoir de voter la loi et de contrôler nos gouvernements, sans nous laisser submergés par une dictature des experts, tout en sachant solliciter et écouter la recherche scientifique pour tenir compte de ses analyses et de ses prévisions dans nos choix circonstanciés.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les présidents d'Assemblée,

Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues parlementaires,

En préalable aux observations que je vais vous présenter à propos de la thématique de notre 149^e Assemblée, permettez-moi de livrer quelques informations concernant le **cadre stratégique 2023-2030** de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Celui-ci se concentre délibérément sur les métiers parlementaires élémentaires, propres aux représentants légitimes des peuples.

Après plus d'un an, ce Cadre stratégique est d'ores et déjà pleinement opérationnel, en particulier s'agissant des deux axes prioritaires : le **déploiement de la diplomatie parlementaire** francophone et **l'amélioration des services juridique** rendus à ces mêmes parlements.

*

Dans le cadre de sa nouvelle diplomatie parlementaire, l'APF accorde une attention particulière aux crises dans l'espace francophone. La diplomatie ne saurait être uniquement du ressort des pouvoirs exécutifs et des organisations internationales gouvernementales.

Il convient de miser sur la spécificité des parlementaires pour compléter intelligemment la diplomatie classique.

En tant que représentants des peuples, ils jouent en effet un rôle clé dans la facilitation des processus de paix, grâce à leur connaissance des réalités locales et à leur capacité à s'affranchir des antagonismes entre les États.

En la matière, dans les pays qui ont connu un coup d'État, l'APF soutient l'adoption de calendriers de transition crédibles et raisonnables, avec le retour à un ordre démocratique en ligne de mire.

Et puis elle encourage les parlementaires de pays opposés par des litiges à se parler et à agir ensemble pour réinstaurer la concorde.

Dans la **région des Grands Lacs**, par exemple, l'APF a engagé un processus de dialogue interparlementaire inédit entre les représentants de la République démocratique du Congo et de la République du Rwanda.

Ce processus a abouti en juillet dernier à l'adoption d'une **résolution** à l'unanimité des membres de notre organisation.

Une mission de haut niveau devrait se rendre prochainement dans les différentes capitales régionales pour apporter une contribution des parlementaires francophones à la résolution du conflit.

L'APF a aussi cet été adopté une révision de ses Mécanismes de vigilance démocratique pour mieux accompagner les transitions politiques.

Elle ne suspend plus automatiquement les parlements non élus et ce à quatre conditions : - absence de violences politiques ; - consensus autour de la transition entre les forces politiques et parmi la société civile ; - agenda crédible de retour à la démocratie ; - attachement envers les valeurs de la Francophonie.

Il s'agit non plus de condamner doctement, au risque d'aller jusqu'à la rupture, mais d'inciter, par le biais de la médiation, à des processus de dialogue pragmatiques et progressifs.

L'APF défend une approche holistique, qui s'attaque non pas seulement aux conséquences, mais aux racines des problèmes, en intégrant les aspects sécuritaires, économiques, sociaux et politiques.

*

La communauté parlementaire francophone s'est toujours investie en faveur de la solidarité et de la coopération interparlementaires, en partageant des ressources technico-juridiques afin d'aider nos parlements à légiférer.

C'est dans cet esprit que l'APF a conçu un nouvel outil : **les corpus législatifs**.

Sur un sujet donné, elle fournit désormais à ses sections un dossier rassemblant des analyses politiques, juridiques et techniques ainsi que des exemples de textes de loi déjà en vigueur dans l'espace francophone – voire au-delà s'ils s'avèrent utiles.

Ces ressources sont accompagnées d'une proposition de méthode en vue de les transposer en droit interne dans les pays désirant eux aussi légiférer, selon leurs besoins et leurs spécificités.

Le premier corpus législatif que nous avons finalisé porte sur la **mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat**.

Nous sommes en train de le déployer, à travers des séminaires sous-régionaux de renforcement des capacités parlementaires, dans le but d'inciter chacune de nos assemblées adhérentes à adopter une loi *ad hoc* créant un cadre juridique favorable à l'atténuation, à l'adaptation et au financement des politiques climatiques.

Deux autres corpus sont en cours d'élaboration, l'un sur le statut et la protection des lanceurs d'alerte, l'autre sur la budgétisation sensible au genre.

D'autres encore sont en projet, par exemple sur l'éradication des déchets plastique, la lutte contre les faux médicaments ou encore les associations à but non lucratif.

*

J'en viens au thème de la présente Assemblée de l'UIP : « Exploiter la science, la technologie et l'innovation pour un avenir plus pacifique et durable ».

Les relations entre conseil scientifique et décision politique ont pris toute leur acuité lors de la crise sanitaire.

Nos différentes institutions parlementaires ont alors fait appel à l'expertise scientifique pour l'éclairer sur la dimension de la pandémie, les risques systémiques encourus par les communautés et les mesures de santé publique à prendre en urgence.